

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 4/10/22

ID : 074-217400795-20220926-2022_034_DE-DE

Conseillers en exercice : 14
Présents : 13 + 1 POUVOIR
Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux, le vingt six septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune des CLEFS, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien BRIAND, le Maire.

Présent(e)s : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; HARZO Marie ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; Roselyne CORRADINI ; Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; CREDOZ Pierre ; LAMBERSSENS Dominique ; M. ALBANEL Xavier ; M. BASTARD-ROSSET Benoît

Absente (1) : Mme Claire MEILLIER

Absente excusée (1) : Mme Florence MEYZIE donne pouvoir à Mme Claire MEILLIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BULEUX

**DELIBERATION
N° 2022/034**

**ETUDE DE FAISABILITE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN
RESEAU DE CHALEUR**

Monsieur le Maire expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique (SYANE) de la Haute-Savoie, envisage de réaliser dans le cadre de son programme 2022 une étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur figurant sur le tableau en annexe :

Montant global estimé :	7 286,40 € TTC
Participation du SYANE, soit 70 % :	5 100,48 € TTC
Participation financière communale, soit 30 % :	2 185,92 € TTC
Et contribution au budget de fonctionnement du SYANE (3%) :	219,00 € TTC

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisant des études, il convient que la collectivité :

APPROUVE le plan de financement de l'opération à programme figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée.

S'ENGAGE à verser au Syndicat sa participation financière à cette opération

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré :

APPROUVE le plan de financement suivant, à l'unanimité (dont un pouvoir) :

Montant global estimé :	7 286,40 € TTC
Participation du SYANE, soit 70 % :	5 100,48 € TTC
Participation financière communale, soit 30 % :	2 185,92 € TTC
Et contribution au budget de fonctionnement du SYANE (3%) :	219,00 € TTC

S'ENGAGE à verser au Syndicat le montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des honoraires divers, sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement du SYANE (3%) : 219,00 € TTC) à la charge de la collectivité lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs les jours, mois et an susdit.

Le Maire,
Sébastien BRIAND

